AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

SUPPLEMENT N° 3 au BULLETIN n° 70 de JUILLET 1966 — 25 juillet 1966

VIGNE

AVERTISSEMENT

Mildiou : Renouveler le traitement, les conditions climatiques restant favorables au développement du champignon.

INFORMATIONS

Oïdium : Des foyers ayant été observés, le renouvellement de la protection s'impose.

Araignées rouges : On note une extension de ce parasite dans nombre de vignobles. Un traitement est nécessaire dans les zones habituellement contaminées.

GRANDE CULTURE

AVERTISSEMENT

Mildiou de la pomme de terre : Il est recommandé de réaliser avant le 31 juillet une nouvelle protection contre cette maladie sur toutes les cultures, y compris les variétés féculières.

Ce traitement ne s'impose pas :

- pour les cultures à arracher avant le 5 août
- pour les cultures présentant en moyenne plus de 10 taches de mildiou par pied, qui, hormis le cas d'un rendement nettement insuffisant, devront avoir leur feuillage défané dès que possible.

INFORMATION

Cercosporiose de la betterave : Il n'y a pas à envisager de traitement contre cette maladie, les foyers étant particulièrement rares.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS,

P 168

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant : L. BOUYX